

## Procès-verbal

Session d'ajournement du conseil de la ville de Macamic tenue le 24 avril 2006, à laquelle étaient présents la mairesse suppléante, Denise Dubois, les conseillères et les conseillers suivants : Éric Poiré, Dianne Duchesne, Rock Morin et Yvan Verville. Était également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard.

Absents : Daniel Rancourt et Marc Frappier.

1. Ouverture de la session par la mairesse suppléante, Denise Dubois.

2006-04-087

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse suppléante, Denise Dubois, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des comptes à payer :
  - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
    - Au montant de 30 605,63 \$;
4. Période de questions;
5. Sylviculture Lavérendrye :
  - a) Appui Fonds mise en valeur ;
  - b) Appui Volet II;
6. Octroi de soumissions - vente de lots épars;
7. Nomination du responsable des cours d'eau;
8. Fortin-les-Berges;
9. Demande d'appui des travailleurs Forestiers;
10. Piste pour véhicules téléguidés;
11. Questions diverses :
  - a) Subvention Vélo Abitibi-Ouest
  - b) Dérogation mineure – Rock Mandeville
12. Période de questions;
13. Information du directeur général;
14. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 9 et 13 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

2006-04-088

### 3. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
  - Au montant de 30 605,63 \$;

Adoptée à l'unanimité.

4. **Période de questions**

Aucune.

5. **SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE**

2006-04-089

- a) **APPUI FONDS DE MISE EN VALEUR – COMMISSION DES LOISIRS DE LA VILLE DE MACAMIC INC.**

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d=Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d=activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d=aménagement forestier);

ATTENDU QUE l=aide annuelle octroyée aux projets situés sur le territoire de la ville de Macamic ne peut dépasser la somme de vingt mille (20 000 \$) dollars;

ATTENDU QUE l=année de référence s=échelonne du 1er janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soit le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la Commission des Loisirs de la ville de Macamic inc. demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation d'un aménagement d'un terrain de camping;

ATTENDU QUE l=aide financière demandée est de 20 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dianne Duchesne, appuyée par le conseiller Yvan Verville, il est unanimement résolu d'appuyer la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la Commission des Loisirs de la ville de Macamic inc. pour un montant maximum de 20 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2006-04-090

b) **VOLET II – COMMISSION DES LOISIRS DE LA VILLE DE MACAMIC INC.**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II;

ATTENDU QUE la Commission des Loisirs de la ville de Macamic inc. désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour l'aménagement d'un terrain de camping;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dianne Duchesne, appuyée par le conseiller Yvan Verville, il est unanimement résolu :

- S d=appuyer le projet présenté par la Commission des Loisirs de la ville de Macamic inc. dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II;
- S d=autoriser le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou une des secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2006-04-091

6. **OCTROI DE SOUMISSIONS - VENTE DE LOTS ÉPARS**

Soumissions reçues pour le lot 61-P du Rang 2 :

|                   |          |
|-------------------|----------|
| François Caouette | 6 200 \$ |
| Roger Carreau     | 6 500 \$ |
| Marc Boucher      | 8 550 \$ |

Soumission reçue pour le lot 3-P du Rang 6 :

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| Ferme D.J. Frappier inc. | 3 501 \$ |
|--------------------------|----------|

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la soumission de monsieur Marc Boucher pour le lot 61-P du Rang 2 de 8 550 \$ (taxes en sus) et celle de Ferme D.J. Frappier inc. pour le lot 3-P du Rang 6 au montant de 3 501 \$ (taxes en sus).

QUE: Le directeur général, Denis Bédard ou une des secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard soient autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution de la présente.

Adoptée à l'unanimité

**2006-04-092**

7. **NOMINATION DU RESPONSABLE DES COURS D'EAU**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic nomme le contremaître, Richard Michaud, responsable des cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité.

**2006-04-093**

8. **FORTIN-LES-BERGES**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE: La date limite pour la vente de dix (10) terrains pour le début du projet de développement Fortin-les-Berges soit reportée au 30 juin 2006.

QUE: La présente résolution abroge la résolution No 2006-02-036.

Adoptée à l'unanimité.

**2006-04-094**

10. **PISTE POUR VÉHICULES TÉLÉGUIDÉS**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE: La Ville de Macamic autorise la signature d'une entente avec monsieur Rock Mandeville pour autoriser l'utilisation du terrain vacant adjacent du côté nord au Chalet Multi-Services comme piste pour les véhicules à gaz motorisés. Cette entente contiendra, entre autres, des dispositions lors des locations du Chalet Multi-Services.

QUE: Le directeur général, Denis Bédard ou une des secrétaires-trésorières adjointes, Joëlle Rancourt et Nicole Bouffard soient autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution de la présente.

Adoptée à l'unanimité.

## 11. Questions diverses

2006-04-095

### a) COMMANDITE VÉLO ABITIBI-OUEST

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic octroie une commandite de 50 \$ à Vélo Abitibi-Ouest pour la 4<sup>e</sup> édition de la balade à vélo qui se tiendra le 11 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2006-04-096

### b) DÉROGATION MINEURE – ROCK MANDEVILLE

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication dans le journal Info-Mak, édition du 13 avril 2006, d'une demande de dérogation mineure concernant le 63, rue Principale, propriété de monsieur Rock Mandeville;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par monsieur Rock Mandeville, sur la propriété sise au 63, rue Principale, ville de Macamic, soit acceptée afin de permettre le maintien tel que construit de l'avant de la couverture côté ouest du bâtiment secondaire détaché dépassant de 45 cm dans la ruelle.

## 13. Période de question

Aucune question.

### Certificat de crédit

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants dans le budget d'opération ou les réserves pour les dépenses décrites dans la résolution numéro 2006-04-095.

Nicole Bouffard  
Secrétaire-trésorière adjointe

2006-04-097

20. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu de lever l'assemblée. Il est 20 h 40.

ADOPTÉ.

---

Denis Bédard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Denise Dubois  
Mairesse suppléante